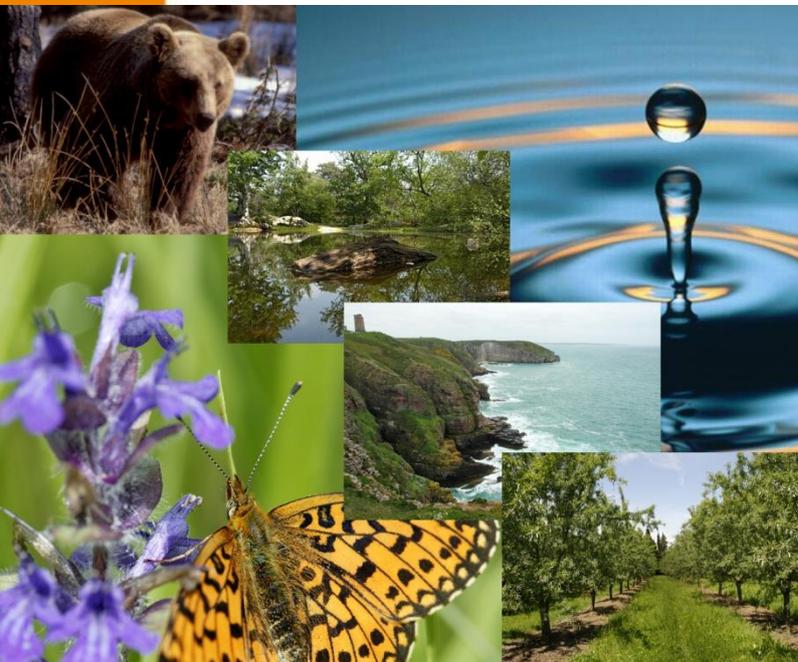


Déclinaison de la DCE en Europe ? SDAGE, PDM, objectifs et résultats

Alby SCHMITT

*Directeur adjoint de l'eau et de la
biodiversité*

MEDDE



Plan d'intervention

- Actualité DCE en France et industriels
- Comment se construit la mise en oeuvre de la DCE au niveau UE ?
- Comment obtenir l'information sur les autres EM ?
- Comparaison avec autres EM : beaucoup de fantasmes...
- Les contentieux en cours

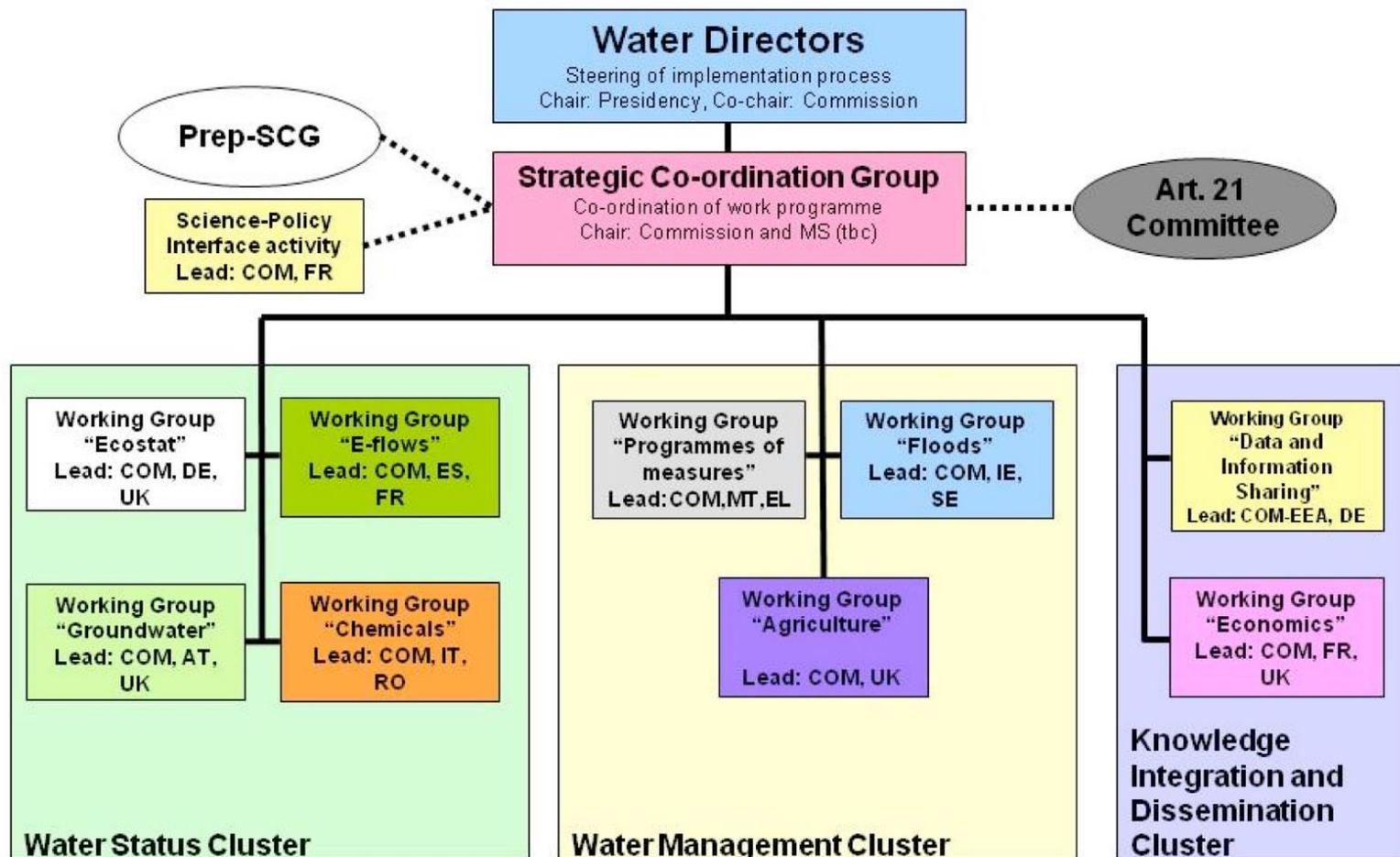


Actualités DCE et industriels (SDAGE)

- Processus de mise à jour engagé en 2014 → échéance 22 décembre 2015
- Des objectifs de bon état à l'horizon 2021 plus réalistes, davantage en adéquation avec les PdM.
- **9 SDAGE sur 12 adoptés** à ce jour par les comités de bassins (restent AG / Martinique et Mayotte)
- **Mais un modèle en question....**
 - Des conditions financières qui évoluent
 - Une critique latente de surtransposition dans les SDAGE
 - Des collèges industriels qui ne s'y retrouvent plus (comme d'autres..)

Mise en œuvre de la DCE au niveau européen

CIS Organisation 2013-2015



Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

Mise en œuvre de la DCE au niveau européen

- **Output de la CIS**

- Appui à la préparation d'une directive, d'un règlement, d'une décision ou d'une communication de la Commission
- Harmonisation des pratiques : guidance (lignes directrices), textes de référence, modalités de rapportage
- Echanges d'expériences entre EM
- Prise de positions vis-à-vis d'autres politiques (DG competition, Regio, agri...)

Obtenir l'information sur les autres EM

- Un exercice difficile : peu de transparence EM
 - Rapports et communications de la Commission européenne
 - Echanges en CIS
- Des Etats transparents, d'autres moins...
- Des Etats et des acteurs économiques qui ont l'information (intelligence économique), d'autres moins...
- S'améliorer
 - Experts nationaux détachés
 - Peer review des gestionnaires de bassin (OIEau)
 - IMPEL (DGPR)...

Comparaison avec les autres EM : beaucoup de fantasmes

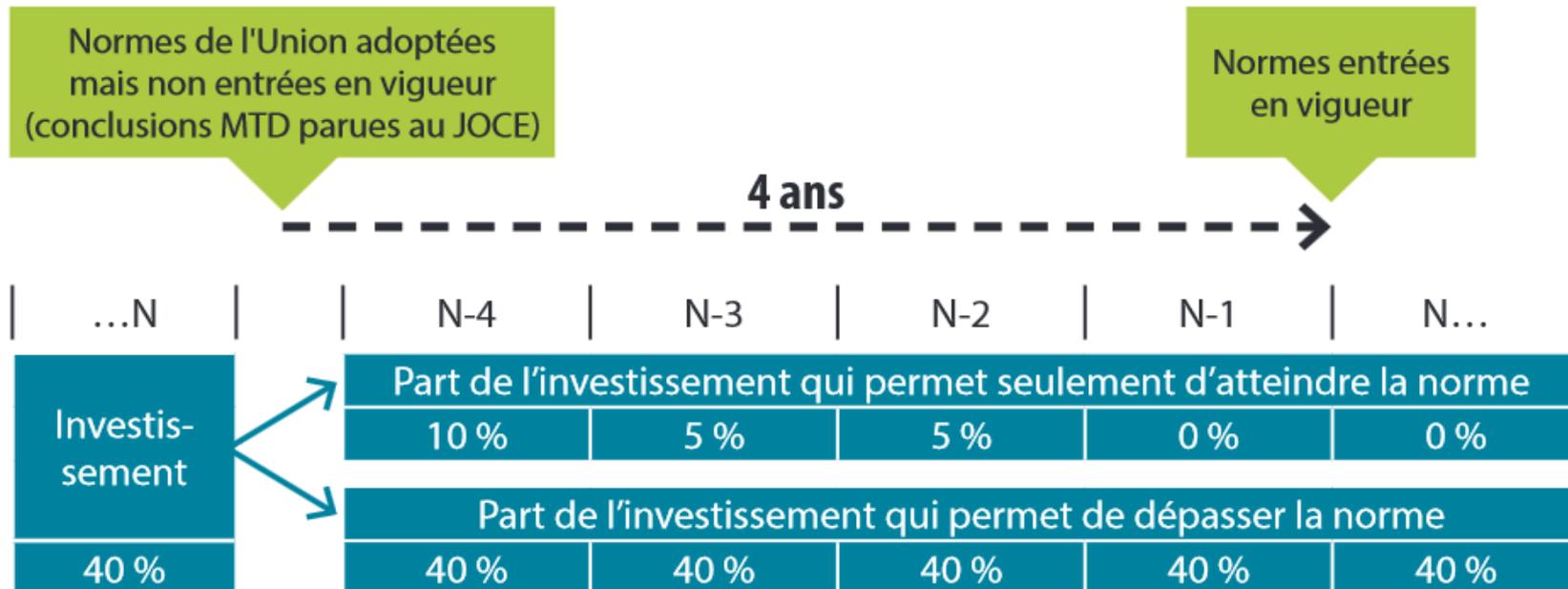
- **Essentiel du droit = droit européen : concurrence, environnement-eau**
- **Bon sens : DCE s'ajoute aux autres législations**
- Contrôlé par la Commission, mais aussi par industriels eux-mêmes et ONG
- Harmonisation des pratiques/interprétations par CIS (qualification du BEE, indicateurs...) et textes européens pour intercomparaisons
- **France dans « moyenne »**

Des conditions de mise en œuvre qui évoluent

L'encadrement des aides d'Etat évolue...

Articulation entre la mise en œuvre de la directive IED et le régime d'aides des agences de l'eau

Exemple pour une grande entreprise :



➤ La date d'octroi de l'aide par l'agence de l'eau à l'industriel soumis à la directive IED conditionne l'intensité de l'aide auquel ce dernier peut prétendre.

Ex: pour bénéficier d'une aide à hauteur de 40% des investissements éligibles, l'industriel devra obtenir une décision d'octroi de l'aide avant la parution des conclusions MTD.

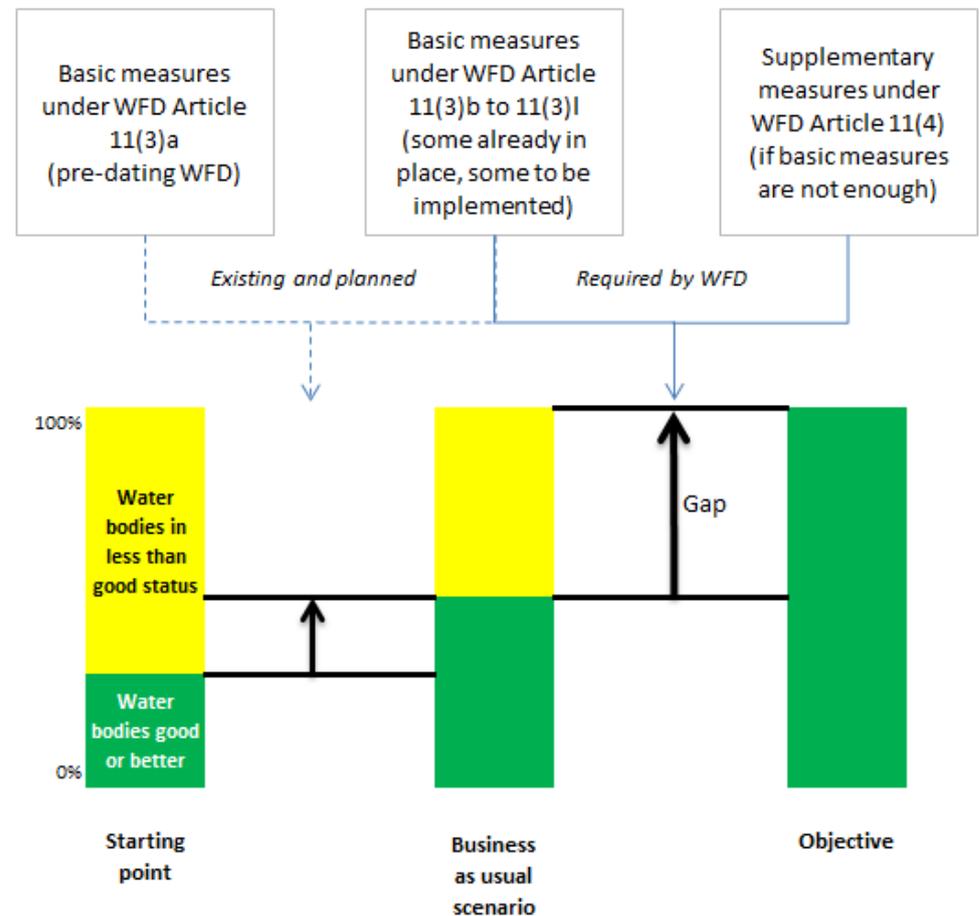
La DCE s'ajoute aux autres directives

Sources = Rapports de la CE

2012 : évaluation des plans de gestion

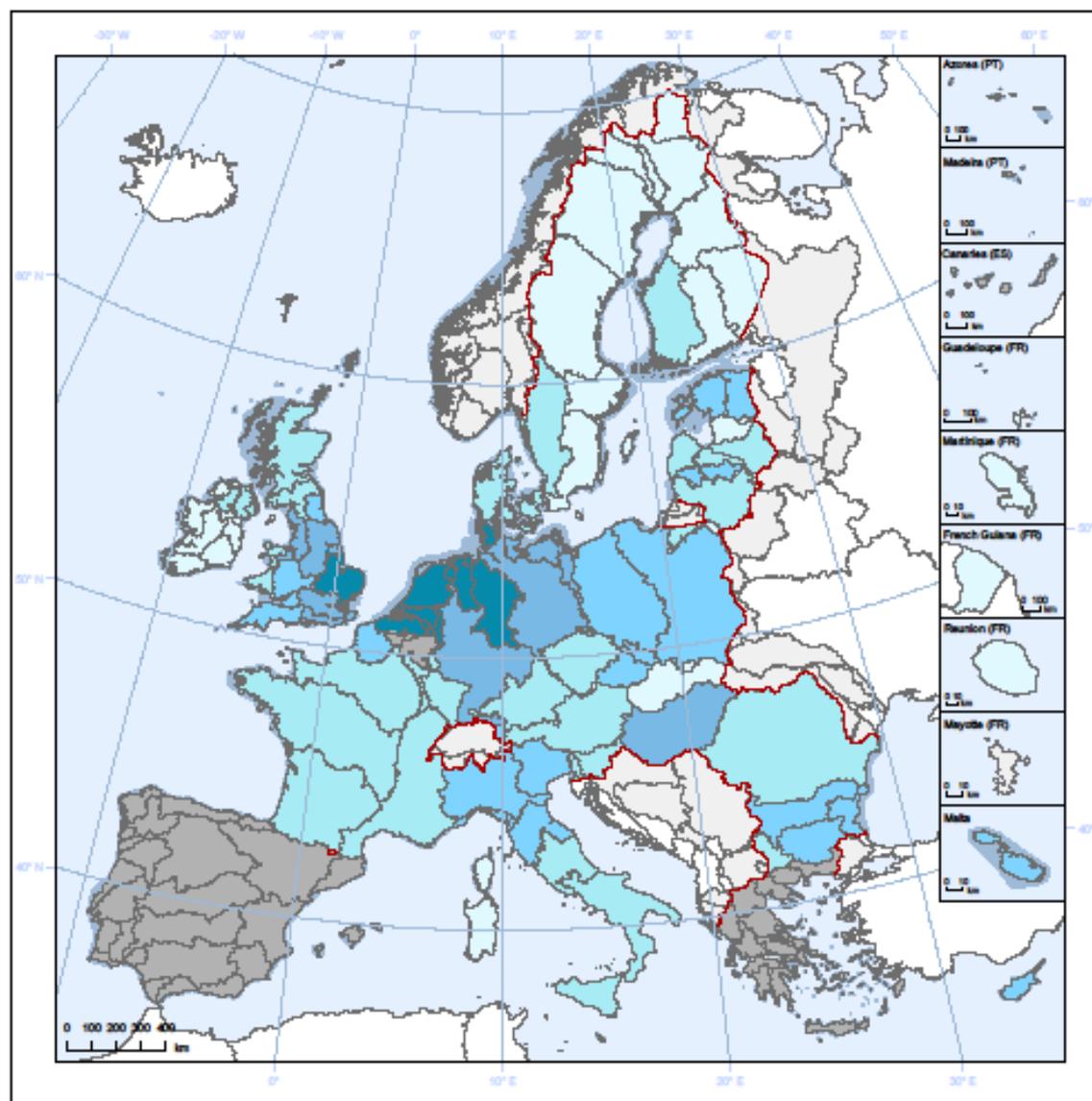
2015 : avancement des programmes de mesures

→ Peu d'informations concrètes / difficulté de comparer les modalités de la mise en œuvre dans les différents Etats membre

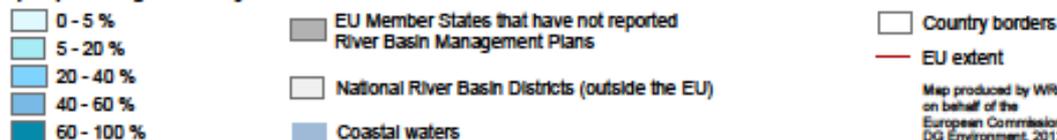


Map of percentage of heavily modified water bodies and artificial water bodies in River Basin Districts

Version 29 October 2012



Map of percentage of heavily modified water bodies and artificial water bodies in River Basin Districts

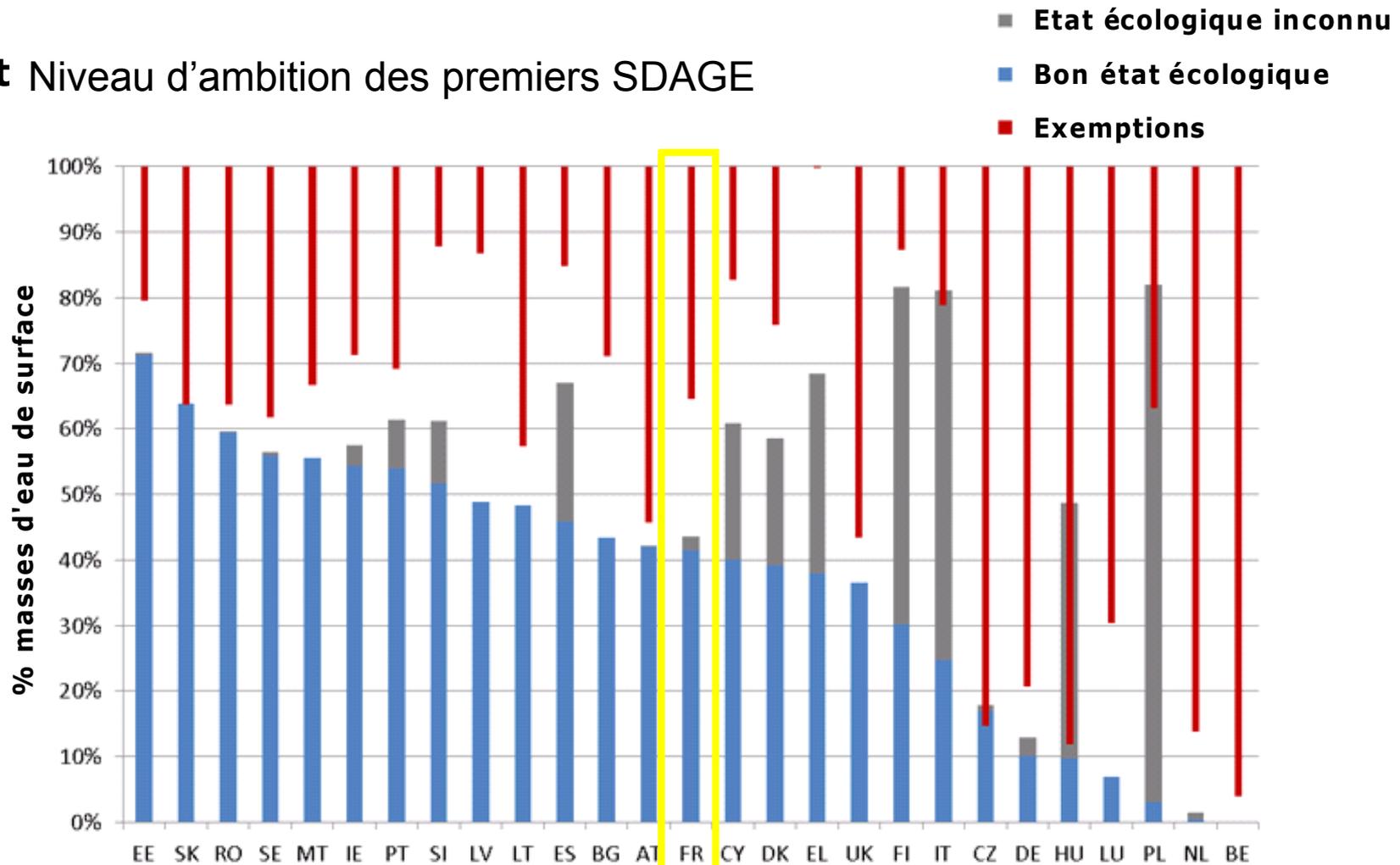


Map produced by WRB plc on behalf of the European Commission
DG Environment, 2012



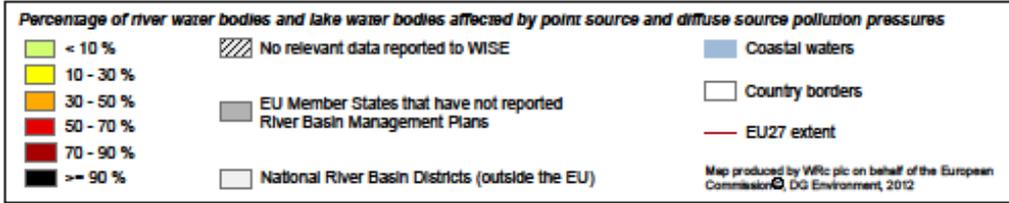
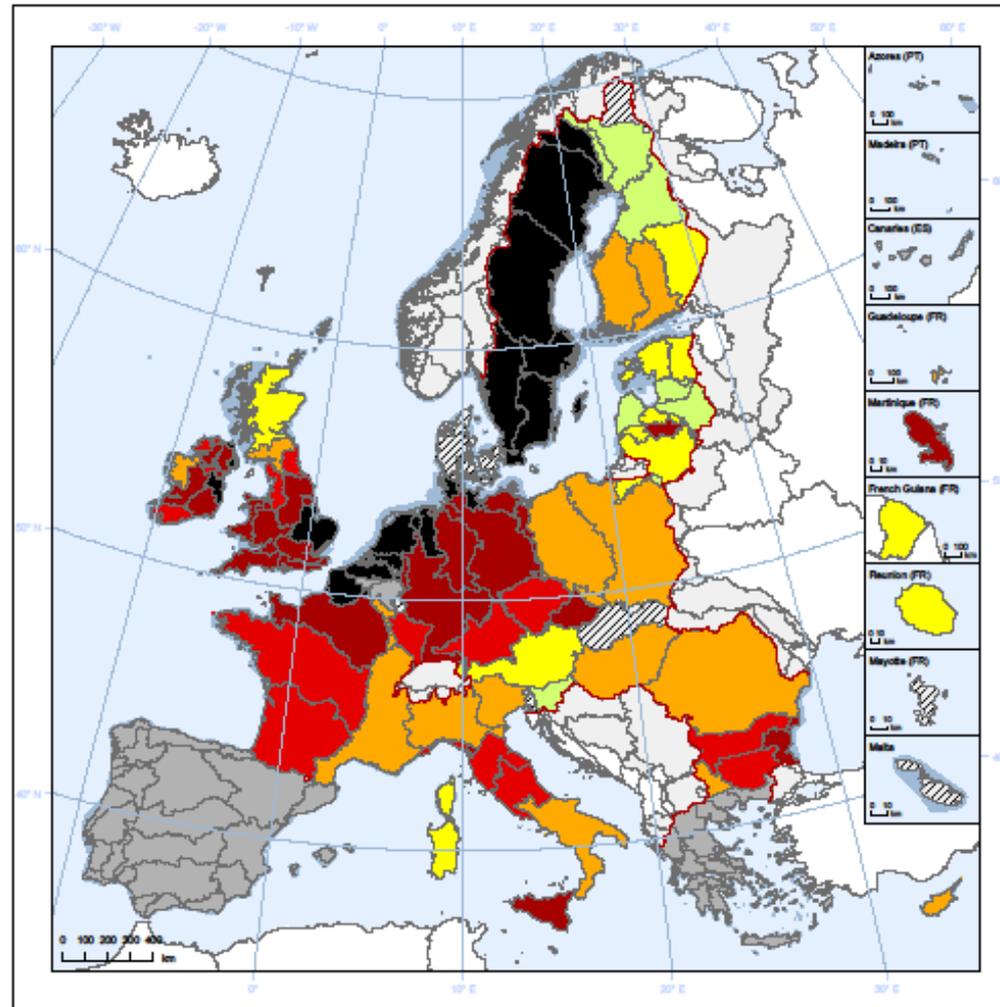
L'état écologique des masses d'eau de surface

État Niveau d'ambition des premiers SDAGE



Map of river water bodies and lake water bodies affected by point source or diffuse source pollution pressures

Version 29 October 2012



Footnote

- 1) The boundaries of the National River Basin Districts are displayed using version 1.5 of the Water Information System for Europe (WISE) River Basin Districts dataset available from the European Environment Agency. <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/wise-river-basin-districts-rbds-1>. This dataset is based on data reported to WISE by EU Member States, Andorra, Switzerland, Liechtenstein, Monaco and Norway.
- 2) The boundary of the Mayotte RBD (France) is displayed using the country border dataset.
- 3) The boundaries of the International River Basin Districts are derived from the WISE River Basin Districts dataset.
- 4) Country border data was provided by Eurostat and is derived from EGM at a scale of 1:3 million.
- 5) Coastal waters are defined in the Water Framework Directive as extending 1 nautical mile from the coastline. Some Member States included a larger part of their coastal waters within their River Basin District boundaries.
- 6) This map shows the river water bodies and lake water bodies reported to WISE as being subject to pollution pressures '1. Point Sources' or '2. Diffuse Sources', as a percentage of all river water bodies and lake surface water bodies in each River Basin District.



Contentieux européens DCE

- Premiers contentieux principalement sur des problèmes de transposition et d'adoption des plans de gestion
- Des **procédures récentes sur le fond** :
 - DE : récupération des coûts limitée aux services d'eau et d'assainissement
→ CJUE (sept 2014) : latitude aux EM pour appliquer le principe de récupération des coûts => mais...
 - DE : question préjudicielle sur interprétation de la notion de détérioration
→ CJUE (juillet 2015) : lecture stricte de la notion de détérioration de l'état des eaux
 - AT : projet de barrage hydro-électrique dégradant l'état d'une ME
→ CJUE : en cours
- FR **pas de procédure contentieuse** en cours mais des **risques**
 - 1 précontentieux (barrage de Sivens)
 - Nombreux EU Pilot sur des projets d'infrastructure (aujourd'hui clos)
- **COM** affiche ses **priorités de recherche d'infraction** dans sa communication du 9 mars 2015 : pollution diffuses agricoles / projet d'infrastructure détériorant l'état des eaux

Conclusions

- Ne pas fantasmer sur une surtransposition des contraintes, propre à la France : pas de divergences majeures dans l'UE.
- Tout n'est cependant pas harmonisé :
 - Organisation de la non transparence, dont croisement compétences nationales/fédérales et infranationales/état
 - Mutualisation des coûts entre usages ?
 - Transposition du droit européen et sanctions applicables
 - (...)
- Une inquiétude
 - Modèle français remis en cause nationalement...
 - Qui a fait ses preuves, mais qui doit évoluer.
 - Mais un modèle à préserver (et vendre...)

